



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de SIGOULES

« Les p'tits enquêteurs »

Vacances d'hiver

du lundi 6 février au vendredi 17 février 2022

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 7
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 8
VI.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs concernant le coronavirus	p. 8
VII.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 8
VIII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 9
IX.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 9
X.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 10

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est situé, dans le bourg, à proximité de l'école, commune rurale 944 d'habitants, à 16 km de Bergerac.

Adresse : 12, route de Perthus - 24240 SIGOULES ET FLAUGEAC

Tél. : 05.53.24.89.70

Mail : alsh.sigoules@la-cab.fr

Nom et coordonnées de l'organisateur :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

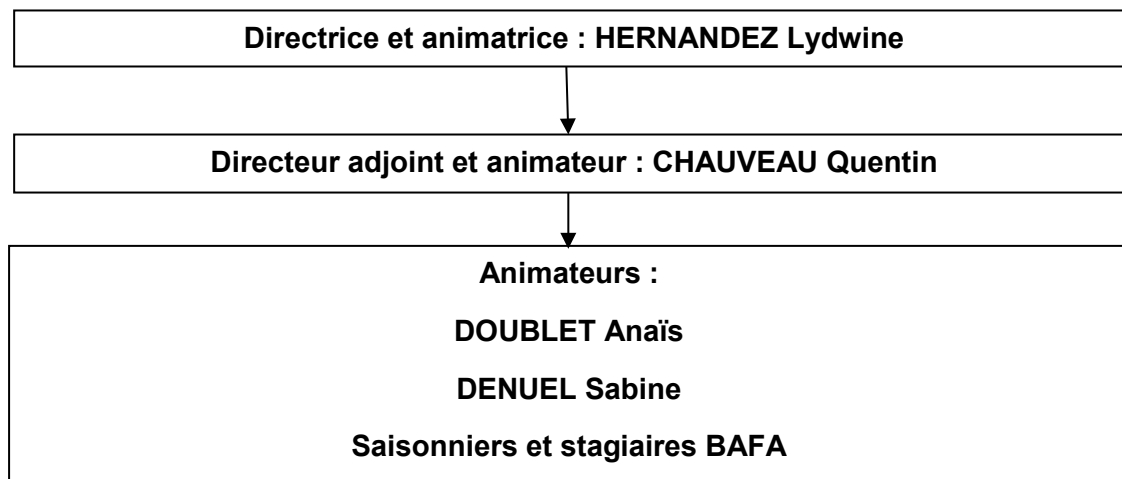
Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre où l'enfant peut retrouver ses copains, partager, communiquer ou créer des liens avec d'autres enfants comme avec les adultes. L'équipe d'animation souhaite proposer un accueil qui soit vraiment de loisirs éducatifs, où l'enfant peut évoluer dans un cadre sécurisé, y découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et d'expression.

Actuellement, la structure a une capacité d'accueil 60 enfants de 3 à 12 ans. (24 places autorisées pour les 3/6 ans et 36 places autorisées pour les 7/12 ans). Elle accueille essentiellement les enfants des communes avoisinantes.

L'ALSH est ouvert pendant les petites vacances (hiver, printemps, automne) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Organigramme :



Il est fait appel à des animateurs saisonniers qualifiés (BAFA ou équivalent) ainsi qu'à des animateurs stagiaires durant les vacances scolaires en fonction des besoins d'encadrement conformément à la réglementation DDCSPP et du nombre prévisionnel d'enfants accueillis sur la structure.

I. Rappel des intentions éducatives du projet éducatif.

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chronobiologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

✓ Objectif pédagogique : Promouvoir le vivre ensemble

• Objectifs opérationnels :

- Développer la solidarité et l'entraide,
- Développer le respect de soi-même, des autres et de l'environnement,
- Favoriser les échanges avec différents publics,
- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la prise de décision.

• Actions :

- En instaurant des rituels et en aménageant notre journée type.
- En instaurant des règles communes et construites avec les enfants.
- En accompagnant les enfants dans différentes tâches du quotidien pour l'apprentissage de l'autonomie.
- En proposant des activités communes aux maternelles et aux primaires pour développer l'entraide et la solidarité.
- En permettant et en donnant des responsabilités aux enfants : préparation, installation et rangement des activités, du goûter et du repas.

✓ **Objectif pédagogique : Favoriser les loisirs éducatifs**

• **Objectifs opérationnels :**

- Proposer des activités culturelles, sportives et artistiques.
- Engager les enfants dans une démarche scientifique de résolution d'enquêtes.
- Susciter la curiosité chez les enfants.
- Amener les enfants à découvrir leur territoire et leur environnement.

• **Actions :**

- En amenant l'enfant à vivre de nouvelles situations au travers d'activités culturelles, sportives, ludiques et manuelles,
- En permettant aux enfants de créer un grand jeu à résoudre pour les maternelles.
- En accompagnant les enfants dans une démarche de construction et de découverte,
- En organisant une enquête policière dans Sigoulès : une enquête par tranche d'âge.
- En mettant en place différents scénarii pour plonger les enfants dans la résolution de problèmes.
- En sollicitant et en développant le libre arbitre des enfants.

À travers la thématique « Les p'tits enquêteurs », les enfants vont pouvoir apprendre à déchiffrer, à relever des indices et à résoudre des énigmes.

III. Les activités

La répartition des enfants par tranches d'âges ; 3/5 ans et 6/10 ans ; permet de mettre en place les consignes du protocole.

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Le rôle de l'équipe est de proposer des loisirs éducatifs dans le respect de la législation (cf. arrêté du 25/04/2012) garantissant la sécurité morale et physique des participants. La découverte d'activités innovantes et l'implication des enfants et des jeunes dans leur organisation sont favorisées.

L'équipe veillera à ce que chaque activité soit une plus-value éducative pour l'enfant. Chaque activité doit apporter quelque chose à l'enfant, on ne fait pas une activité pour occuper les enfants mais au contraire parce qu'elle a du sens et qu'elle est un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

IV. La répartition des temps d'activité et de repos

À travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis à (cf. VIII- le rôle des animateurs).

La vie quotidienne des petites vacances

Objectifs	Moyens
ACCUEIL dans les lieux de vie 7h30 – 9h30	
Accueil des enfants dans le lieu de vie des 3-6 ans. Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Pointage
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie
Travailler la qualité de l'accueil, apporter du réconfort, favoriser les échanges	Aménagement accueillant des lieux de vie, Animateurs à l'écoute et attentifs aux enfants
ACTIVITÉS 9h30 - 11h45	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique et morale de tous, favoriser l'épanouissement, ...	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
LES REPAS 12h00 - 13h00	
Contribuer à l'hygiène	Lavage des mains, les enfants n'accèdent pas aux cuisines
Réguler, faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants, engager à la convivialité	Partage du repas en présence des animateurs : 1 par table de 8
Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage	Le vendredi, les enfants mangent sans animateur à leur table : encadrement des plus jeunes par les plus grands
Éviter le bruit excessif	Retour au calme si nécessaire. L'animateur est un régulateur.
TEMPS de DÉVELOPPEMENT PERSONNEL 13h00 - 14h00	
Respecter les rythmes de chacun, dégager du temps libre	Les animateurs doivent jouer, laisser à jouer et/ou jouent avec les enfants
TEMPS CALME POUR LES 3/6 ans 13h30 - 15h00	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés.	L'animateur propose un temps de sieste et/ou de repos (lecture, petits jeux calmes...)
ACTIVITES 14h - 16h	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique, affective et morale de tous, favoriser son épanouissement...	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique

GOUTER 16h00-16h30	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Goûter fourni par le centre de loisirs, temps partagé avec les animateurs
TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET DEPARTS ECHELONNES 16h30 – 18h30	
Échanger, informer	Accueil des familles
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir comment repartent les enfants (seuls, en famille...) Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents
Les animateurs donnent à jouer, laissent jouer et/ou jouent avec les enfants	Respecter les rythmes de chacun, donner du temps libre aux enfants

V. Les modalités de participation des mineurs

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- Création d'une boîte à idées.
- La préparation de l'activité et son rangement se font en faisant participer les enfants (selon leurs capacités).
- Les enfants participent à l'installation et au débarrassage du goûter.

VI. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées au protocole sanitaire, le ministère de L'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, a établi pour l'année scolaire 2022 2023 en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

Socle de mesures, Niveau 1, Niveau 2, niveau 3

Le protocole applicable à notre accueil, à partir 1 septembre est socle de mesures :

- Maintien des mesures d'aération et de lavage des mains.
- Pas de limitations entre les groupes.
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil

de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Espaces intérieurs :

- 1 hall de 32 m², servant à l'accueil des enfants, avec des étagères et des portes manteaux pour qu'ils puissent mettre leurs affaires personnelles.
- 1 bureau de 5 m² pour accueillir les familles, avec l'accès à l'infirmerie.
- 1 salle de 84 m², pour les 3 à 6 ans, dédiée aux activités et aux temps libres avec un point d'eau.
- 1 coin cuisine de 5.6 m² avec une desserte pour la distribution du goûter, ainsi qu'un micro-ondes et une plaque de cuisson.
- 1 salle 28 m² dédiée au repos. Elle sert aussi pour les jeux calmes en groupe.
- 1 local sanitaire de 23 m² avec, une douche, 5 petits WC, un WC pour handicapé, un WC plus grand, une fontaine centrale et un évier, un petit local fermé avec les vêtements de rechange.
- 1 salle de 73 m² pour les + de 6 ans dédiée aux activités et temps libre avec un point d'eau.
- 1 salle de 17.5 m² dédiée aux animateurs pour les pauses (cafetière), les préparations des activités, avec bibliothèque, un frigidaire pour les goûters, 2 placards (ALSH, Périscolaire) réserve des goûters.
- 2 blocs sanitaires de 4.5 m², distincts filles/garçons, chacun doté d'un WC accès handicapés et point d'eau, 20 m².
- 1 local pour les produits d'entretien.
- 1 espace sanitaire adultes 10 m² : 2 WC dont 1 accès handicapé, des casiers pour les affaires personnelles des animateurs, 1 évier.
- 1 local en bois situé dans l'école, dédié aux activités pour les enfants de + de 8 ans.

Espaces extérieurs :

- 1 espace pelouse clôturé, avec un portail qui donne accès à l'école.
- 1 pièce de 12 m² pour la réserve du matériel pédagogique. 1 pièce semi ouverte pour stocker le matériel pédagogique pour les activités extérieures (vélo, plots, ...) 5 à 7 m².
- 1 espace abrité qui donne la possibilité de faire des activités dehors, à l'ombre. Ceci devant chaque salle d'activité.

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps quotidiens sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et consignes. Les animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que chacun souhaite communiquer, un journal de bord où sont inscrits les comptes rendus des réunions, les missions à effectuer, les projets...

Travailler en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités peuvent être revues et corrigées en fonction des besoins et de l'observation des enfants.

Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires. L'ALSH souhaite participer activement en vue de créer du lien.

- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'améliorations en vue d'être le plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté, et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

L'animateur doit :

- Assurer la vie quotidienne des enfants,
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,
- Lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- Préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité,
- Aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyses de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse avec la directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.